



TRANSFERT DES COMPÉTENCES  
« EAU » ET « ASSAINISSEMENT »  
Dole, jeudi 24 nov. 2016



# Rappel des missions principales des services d'eau et d'assainissement et enjeux

Muriel TAUVERON  
Chargée de mission Assainissement  
ASCOMADE



## Définitions

### ◆ Le service public d'eau potable

Selon l'art L2224-7 du CGCT, « tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine » constitue un service public d'eau potable

### ◆ Le service public d'assainissement

Défini après délimitation selon l'art L2224-10 du CGCT :

- des zones relevant de l'assainissement collectif
- des zones relevant de l'assainissement non collectif ;
- des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement [...]

→ Service = celui qui exercera compétences relatives à ces zones



## Définitions

### ◆ La compétence « eau potable »

*Obligatoire* = distribution AEP

→ réalisation du schéma de distribution d'eau potable (fixe les limites du service)

→ Respecter les exigences fixées par l'art R 1321-2 CSP pour les eaux destinées à la consommation humaine (exigences et limites de qualité)

*Facultatives* = production, transport et stockage d'eau potable

### ◆ La compétence « assainissement »

#### ○ Volet collectif

*Obligatoire* = contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

#### ○ Volet non collectif

*Obligatoire* = contrôle des installations d'assainissement non collectif (diagnostic initial, neuf/réhabilitation, vente, bon fonctionnement et entretien)

*Facultatives* = entretien, réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange, fixation des prescriptions techniques pour les études des sols ou le choix de la filière

# Exercice des compétences eau et assainissement

Collectivité = autorité organisatrice des services

Pour exercer compétences différentes missions lui incombent :

Choix du mode de gestion du service	Libre administration des collectivités Directe ou indirecte Contrôle des autres intervenants
Rédaction et approbation du règlement du service	Défini relation service/ usagers et les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires Opposable au tiers → Définition du niveau de service au regard des contraintes réglementaires, des attentes des usagers et des contraintes de la collectivité
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement	Obligatoire quelque soit la taille de la collectivité permet : – D'évaluer la performance et la politique du service – De rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée = transparence
Le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement	Objectif de gestion patrimoniale des réseaux Plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable → planification des investissements et des actions à conduire
Financement du service	Définition de la politique tarifaire, Définition des redevances et de leurs évolutions

# Les enjeux pour les services

## ◆ En matière d'eau potable

### 1 - La sécurisation de l'alimentation en eau potable

- Protection des captages en nette progression mais encore insuffisante
- Dépendance d'une seule source d'alimentation pour certaines collectivités
- Nombre et taille des unités de distribution (moyenne régionale FC UDi desservant moins de 500 habitants est de 73% - chiffres 2008)
- Vulnérabilité selon les territoires
  - turbidité/bactériologie
  - Agressivité naturelle de l'eau brute
  - Pesticides

# Les enjeux pour les services

## ◆ En matière d'eau potable

2 – des réseaux vieillissants et fuyards

Rendement moyen réseau eau potable = 75 % → Volume de pertes en eau moyen = 25 %

	Très importants	Vieillissants	Dont le renouvellement coûte cher
Eau potable	850 000 km	10% > 50 ans ; 45% entre 30-50 ans	150 € le ml en moyenne soit ~ 128 milliards d'€

Donc un renouvellement à prioriser : 0,6% du linéaire par an, en moyenne

⇒ soit un renouvellement complet en 1 siècle ½ >> durée de vie moyenne des ouvrages quelque soit le matériau employé

# Les enjeux pour les services

## ◆ En matière d'assainissement

1 – Poursuite des mises en conformité des stations de traitement des eaux usées au regard des exigences de la DERU

Insuffisance de traitement des matières organiques et/ou des nutriments (phosphore et/ou azote)

2 – Problématique des milieux karstiques

Définition de prescriptions de rejets plus strictes pour la prise en compte des écoulements dans ces milieux particuliers dans une recherche de l'atteinte du bon état au regard de la directive cadre européenne sur l'eau

3 – la gestion du temps de pluie

Application de l'arrêté du 21 juillet 2015

- Gestion eau de pluie à « la parcelle »
- Mise en séparatif et problématique des « centres ville »

# Les enjeux pour les services

## ◆ En matière d'assainissement

4 – Amélioration des taux de collecte des EU (et donc des performances des STEU)

- Des réseaux vieillissants

	Très importants	Vieillissants	Dont le renouvellement coûte cher
Réseaux d'assainissement	250 000 km	< 60 ans	Valeur de remplacement ~ 76 milliards d'€ (chiffres 2001)
Canalisations eaux pluviales	79 000 km		

Donc un renouvellement à prioriser : 0,6% du linéaire par an, en moyenne

⇒ soit un renouvellement complet en 1 siècle ½ >> durée de vie moyenne des ouvrages quelque soit le matériau employé

- Corrélés avec une grosse problématique des eaux claires parasites



# Les enjeux pour les services

## ◆ En matière d'assainissement

5 – en matière d'assainissement non collectif

- Achever la mise en place des SPANC
- Achever la réalisation du diagnostic initial
- Accompagner les particuliers dans les opérations de réhabilitation des installations



**TRANSFERT DES COMPÉTENCES  
« EAU » ET « ASSAINISSEMENT »**  
Dole, jeudi 24 nov. 2016



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**